



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/45/312
13 juin 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS ET RUSSE

Quarante-cinquième session
Point 71 de la liste préliminaire*

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT DE
LA SECURITE INTERNATIONALE

Lettre datée du 12 juin 1990, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes
soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir le texte d'une déclaration des Etats
parties au Traité de Varsovie, datée du 7 juin 1990.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer ce texte comme document
officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 71 de la liste préliminaire.

(Signé) Y. VORONTSOV

* A/45/50.

ANNEXE

Déclaration des Etats parties au Traité de Varsovie

Les hauts représentants des Etats parties au Traité de Varsovie qui se sont rencontrés à Moscou, le 7 juin 1990, à l'occasion d'une réunion du Comité politique consultatif déclarent ce qui suit :

I.

L'évolution de la situation en Europe permet d'envisager l'abandon du système de sécurité fondé sur les blocs et la division du continent. Cette évolution devient irréversible. Elle est conforme aux intérêts des nations qui souhaitent vivre en harmonie, sans barrières artificielles et sans hostilité idéologique. Les participants à la réunion préconisent la mise en place d'un nouveau système de sécurité paneuropéen et l'avènement d'une Europe unie, axée sur la paix et la coopération.

Les Etats représentés à la réunion jouent un rôle actif dans ce processus dynamique. C'est la raison pour laquelle ils jugent nécessaire de revoir la nature et l'objet du Traité de Varsovie. Ce n'est qu'ainsi - ils en sont convaincus - que le Traité de Varsovie pourra répondre aux nouvelles exigences au cours de la période de transition actuelle, en ce qui concerne le désarmement et la création d'un système de sécurité paneuropéen.

Tous les participants à la réunion s'accordent à reconnaître que le stéréotype de l'ennemi idéologique a été éliminé grâce aux efforts déployés aussi bien à l'Est qu'à l'Ouest, ces deux termes recouvrant au demeurant leur signification purement géographique. A leur avis, les dangers sont actuellement limités aux actes qui porteraient atteinte à la sécurité des Etats, quel que soit le procédé employé, notamment le recours à la menace ou à l'emploi de la force, et quels qu'en soient les auteurs. Les dispositions belliqueuses figurant dans le document de l'Organisation du Traité de Varsovie et dans celui de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, qui ont été adoptés dans le passé, ne sont plus de mise aujourd'hui.

Face à cette situation nouvelle, les Etats représentés à la réunion vont réexaminer la nature, l'objet et les activités du Traité de Varsovie, et vont le transformer en un accord entre Etats souverains, dotés de droits égaux, qui serait conclu sur une base démocratique. Ils ont créé à cette fin une commission provisoire composée de représentants des gouvernements, qui soumettra au Comité politique consultatif des propositions sur cette question avant la fin du mois d'octobre prochain. Ces propositions seront examinées par le Comité avant la fin du mois de novembre. Les Etats parties au Traité de Varsovie entendent ainsi contribuer au renforcement de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Europe et imprimer un nouvel élan au processus d'Helsinki.

Les participants ont réaffirmé leur désir d'établir une coopération constructive avec l'OTAN et ses Etats membres et avec les pays neutres et les pays non alignés du continent, sur des bases bilatérales et multilatérales, de manière à favoriser la stabilité et le désarmement en Europe, à accroître la confiance et à consolider le principe de la défense suffisante.

/...

Les participants à la réunion considèrent que l'institutionnalisation méthodique et systématique du processus d'Helsinki constitue une étape importante dans cette évolution générale. C'est là l'objet des propositions qui ont été avancées récemment par certains pays participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Les participants attendent les premières décisions importantes sur cette question à l'occasion du prochain sommet organisé par les pays européens, les Etats-Unis et le Canada.

Les Etats parties au Traité de Varsovie évaluent positivement certaines des mesures prises dernièrement par l'OTAN. Ils escomptent que la nouvelle évolution amorcée au sein de l'OTAN sera accélérée et renforcée, et qu'elle se concrétisera par des changements correspondants dans les activités de cette alliance.

II.

Les Etats parties au Traité de Varsovie ont indiqué qu'ils souhaitaient que les négociations de Vienne sur les forces armées classiques et sur les mesures de confiance et de sécurité en Europe aboutissent rapidement, de façon que des accords à ce sujet puissent être signés lorsque les dirigeants des Etats participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe se réuniraient vers la fin de 1990.

S'agissant des aspects externes de la réunification de l'Allemagne, on a jugé unanimement qu'elle devait être réalisée dans le cadre du processus paneuropéen et en accord avec les principes de celui-ci et qu'elle devait en outre stimuler et consolider ce processus, tenir compte des intérêts légitimes des Etats voisins de l'Allemagne et de tous les autres Etats en matière de sécurité, et comporter des garanties sérieuses quant à l'inviolabilité des frontières européennes.

Les Etats représentés à la réunion encourageront activement la création d'un espace économique et juridique européen, ainsi que le respect intégral des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Les participants à la réunion ont observé que les accords conclus à l'occasion du Sommet américano-soviétique marquaient un nouveau progrès sur la voie du désarmement et d'une meilleure entente internationale.

Les Etats signataires du Traité de Varsovie sont convaincus que tous les Etats parties au processus d'Helsinki sont pleinement conscients du devoir qui leur incombe : saisir cette occasion historique de créer une Europe qui ne soit pas divisée en blocs et qui soit exempte de toute hostilité.

APPENDICE

COMMUNIQUE DE PRESSE SUR LES RESULTATS DE LA REUNION
DU COMITE POLITIQUE CONSULTATIF

Le Comité politique consultatif des Etats parties au Traité de Varsovie a tenu une réunion à Moscou le 7 juin 1990. Y participaient :

Pour la République populaire de Bulgarie : Petr Mladenov, Président de la République populaire de Bulgarie, chef de la délégation; Andrei Lukanov, Président du Conseil des ministres; Dobri Djurov, Ministre de la défense nationale; Boyko Dimitrov, Ministre des affaires étrangères;

Pour la République de Hongrie : Yozsef Antall, Premier Ministre de la République de Hongrie, chef de la délégation; Arpad Goncz, Président par intérim; Lajos Fur, Ministre de la défense; Ferenc Somodyi, Secrétaire d'Etat au Ministère des affaires étrangères; Sandor Gyorko, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de Hongrie en URSS;

Pour la République démocratique allemande : Lothar de Maizière, Premier Ministre de la République démocratique allemande, chef de la délégation; Sabine Bergmann-Pohl, Présidente de la Chambre du peuple; Markus Meckel, Ministre des affaires étrangères; Rainer Eppelmann, Ministre chargé du désarmement et de la défense;

Pour la République de Pologne : Wojciech Jaruzelsky, Président de la République de Pologne, chef de la délégation; Tadeusz Mazowiecki, Président du Conseil des ministres; Krzysztof Skubiszewski, Ministre des affaires étrangères; Florian Siwicki, Ministre de la défense;

Pour la Roumanie : Ion Iliescu, Président de la Roumanie, chef de la délégation; Petre Roman, Premier Ministre; Victor Stanculescu, Ministre de la défense nationale; Romulus Neagu, Vice-Ministre des affaires étrangères; Vasile Sandru, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la Roumanie en URSS;

Pour l'Union des Républiques socialistes soviétiques : Mikhaïl S. Gorbatchev, Président de l'URSS, chef de la délégation; Nikolaï I. Ryjkov, Président du Conseil des ministres; Edouard A. Chevardnadze, Ministre des affaires étrangères; Aleksandr N. Yakovlev, membre du Conseil présidentiel; Dimitri T. Yazov, Ministre de la défense;

Pour la République fédérale tchèque et slovaque : Vaclav Havel, Président de la République fédérale tchèque et slovaque, chef de la délégation; Marian Calf, chef du Gouvernement; Jirji Dienstbier, chef-adjoint du Gouvernement, Ministre des affaires étrangères; Miroslav Vacek, Ministre de la défense nationale.

Ont également participé à la réunion I. P. Aboimov, Secrétaire général du Comité politique consultatif, et P. G. Lushev, général d'armée et commandant en chef des forces armées unies des Etats parties au Traité de Varsovie.

La réunion avait pour thèmes les perspectives du processus paneuropéen, la mise en place des nouvelles structures de sécurité et de renforcement de la stabilité en Europe. Les participants ont procédé à un échange de vues sur la nature, l'objet et les activités du Traité de Varsovie, et sur une éventuelle refonte du Traité.

Le Président de l'URSS a présenté aux dirigeants des Etats alliés une description des négociations qui avaient eu lieu à l'occasion du Sommet soviéto-américain, du 30 mai au 4 juin 1990.

M. Zdenek Matejka, représentant la République fédérale tchèque et slovaque et Vice-Ministre des affaires étrangères de ce pays, a été nommé Secrétaire général du Comité politique consultatif pour la période à venir.

Les participants ont adopté une déclaration des Etats parties au Traité de Varsovie qui est publiée séparément.

La réunion s'est déroulée dans une ambiance amicale et pragmatique.

La prochaine réunion du Comité politique consultatif des Etats parties au Traité de Varsovie se tiendra à Prague.
